

Image not found or type unknown



annulation de l'achat d'un bien immobilier

Par **dupuich**, le **05/10/2009** à **10:04**

le divorce est il une condition suspensive suffisante pour annuler le compromis de vente d'un bien immobilier en sachant que je ne recourrais pas a un pret bancaire pour l'acquisition de cet achat et que j'ai renonce aux dispositions de la loi concernant cette condition suspensive sur ma promesse d'achat ?